

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commissions réunies

de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes
handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture
et du Tourisme

et des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

(conjointement avec la commission de la Santé et de l'Aide aux personnes
de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune)

Convocation¹

Lundi 25 septembre 2023 – 14h30
Hémicycle
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles

Ordre du jour

- 1. Cadastre de l'offre et l'étude des besoins en matière de handicap à Bruxelles²**

Diagnostics multiples, grande dépendance et accès aux soins³

Rapporteuse : Mme Véronique Jamoulle

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats sur la chaîne YouTube de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

² Etude commune de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune présentée par Brussels Studies Institute le 5 juin 2023.

³ Suivi de la réunion des commissions réunies de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme, et des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé du 13 juin 2023.

- Audition des ministres
 - Rudi Vervoort, membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
 - et Alain Maron, membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de l'Action sociale et de la Santé et membre du Collège de la Commission communautaire commune en charge de l'Action sociale et de la Santé
- Echange de vues

2. Divers

Composition de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs :

PS : Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli
 Ecolo : Mme Marie Borsu, M. Ahmed Mouhssin, M. Hicham Talhi
 MR : Mme Clémentine Barzin, M. Sadik Köksal, Mme Françoise Schepmans
 DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Mme Joëlle Maison
 PTB : M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS : M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevet Temiz
 Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, M. Thomas Naessens, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar
 MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Aurélie Czekalski, M. David Leisterh, M. Alain Vander Elst
 DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert
 PTB : M. Bruno Bauwens, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative : Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 – nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Composition de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs :

PS : Mme Leila Agic, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan
 Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar
 MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman
 DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Emin Ozkara
 PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele
 Ecolo : Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Thomas Naessens, M. Hicham Talhi
 MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Dominique Dufourny, M. Sadik Köksal, M. David Leisterh
 DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Christophe Magdalijs, Mme Marie Nagy
 PTB : M. Bruno Bauwens, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative : Mme Pauline Vergalito (02 504 96 27 – pvergalito@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).